

# DPSP

## POLICE MUNICIPALE PARISIENNE HORIZON 2020

**La mairie attend qu'un amendement à la loi permette la création de la Police Municipale Parisienne (la PMP) à Paris.**

### LA CFDT CONSTATE

La création de la Police Municipale Parisienne est suspendue au passage d'un amendement qui intègre ce projet à une loi qui traitera notamment de la PMP. La Ville de Paris a bon espoir que l'amendement et la loi soient votés dès 2019. Sera-t-elle effective avant la fin de la mandature ?

### LA CFDT RESTE ATTENTIVE ET PROPOSE

La Ville de Paris s'engage à décider d'ici la fin de l'année si le débouché en catégorie A sera Directeur de Police Municipale ou Attaché. Pour la **CFDT**, l'intérêt de la filière Sécurité est de déboucher sur le grade d'attaché :

- Si c'est le Directeur de Police Municipale qui est mis en avant, il y aura très peu de mobilité possible et uniquement au sein de la DPSP ;
- Si, comme le souhaite la **CFDT**, c'est le grade d'attaché qui est choisi, alors la mobilité pour les agents sera possible dans toute la Ville, avec la possibilité d'évoluer en principal et jusqu'à hors classe ; or le grade d'attaché de classe normale est à 821 et celui de principal à 1015 alors que le grade de directeur de police municipal culmine à 767 et celui de principal à 821 ;
- Lors de la création de la PMP les TSAM deviendront TSEP. Donc ceux qui ne souhaitent pas changer de spécialité rejoindront une autre direction. Le changement de spécialité implique des fins de service jusqu'à 23H00 au lieu de 22H00 maximum pour les TSAM.

**Pour la Police Municipale Parisienne, la **CFDT** veut des ATTACHÉS !**



**CFDT PREMIER SYNDICAT  
DE FRANCE !**

